



ANIMATION

Des animations sont régulièrement proposées aux résidents de l'EHPAD pour leur permettre de conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de l'établissement. Toute personne âgée est encouragée à participer à ces activités.

Les bénévoles de l'Association des Amis des Berges de l'Ehn et du Pavillon Saint Vincent participent à la vie quotidienne et apportent un soutien précieux aux résidents au travers de l'aide au repas et des animations.

CULTE

Un espace œcuménique est à la disposition des résidents, des patients et des familles au rez-de-chaussée du bâtiment.

La visite de représentants des différentes confessions est facilitée pour les résidents qui en font la demande.



L'EHPAD Saint Vincent

Bienvenue au Nouvel Hôpital d'Obernai (NHO) !

EHPAD SAINT VINCENT - HÔPITAL D'OBERNAI
3 Avenue du Maire Gillmann - 67210 OBERNAI

SECRETARIAT : 03 88 95 14 21

INFIRMIÈRES : 03 88 95 14 15

MÉDECIN COORDONNATEUR : DOCTEUR NICOLAS KUNTZ

CADRE DE SANTÉ : M Roy DECK

CAPACITÉ D'ACCUEIL : 32 chambres individuelles
situées au 1^{er} étage du Nouvel Hôpital d'Obernai

L'EHPAD Saint Vincent

L'EHPAD Saint Vincent est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes. C'est une maison de retraite médicalisée, pouvant justifier d'équipements adaptés et d'un personnel spécialisé lui permettant d'accueillir des résidents.

Construit récemment, le Nouvel Hôpital d'Obernai (NHO), situé Avenue du Maire Gillmann, à Obernai, à proximité du Service Départemental d'Incendie et de Secours et de l'Espace Aquatique l'O, accueille désormais "l'EHPAD Saint Vincent", dans des locaux modernes, pour le plus grand confort de ses résidents.



ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE

La demande d'admission se fait en ligne sur le site "Via Trajectoire EHPAD".

Le dossier est ensuite accepté ou non par le médecin coordonnateur. Cette demande en ligne permet de cibler plusieurs EHPAD à la fois.

Une commission d'admission évalue le niveau d'autonomie de la personne qui sollicite son entrée. **L'avis du médecin coordonnateur est pris en compte. Le demandeur est prévenu dès qu'une chambre est disponible.**

L'ensemble des règles de vie et de fonctionnement de l'EHPAD est détaillé dans le règlement intérieur et dans le contrat de séjour établi à chaque admission, dans le cadre du projet de vie et remis à tout nouveau résident.

PRISE EN SOINS

La prise en charge est assurée par des praticiens hospitaliers gériatres. Une équipe pluridisciplinaire veille au bien-être des résidents et participe à l'ensemble des soins.

Au sein du NHO, les résidents **pourront encore bénéficier d'examen complémentaires et d'avis spécialisés** sans recours à un transport sanitaire.

CHAMBRES ET ÉQUIPEMENTS

À l'EHPAD, chaque chambre est équipée d'un lit médicalisé, de fluides médicaux (oxygène et vide), d'une prise téléphonique, d'une télévision, de rails de manutention et d'un dispositif d'appel d'urgence. De plus, chaque chambre dispose d'une salle d'eau comprenant un WC, un lavabo et une douche.

Toutes les chambres peuvent être personnalisées dans une certaine limite, et après accord donné par le service. Le service dispose également de 2 x 2 chambres communicantes.

L'existence d'une salle de bain d'utilisation commune, équipée de matériel adapté ainsi que d'aides techniques, permet des

prises en charge plus adaptée à la grande dépendance.

Le service dispose d'une salle à manger spacieuse et climatisée, ainsi que d'un salon avec vue sur le Mont-Saint Odile. Les menus sont variés et adaptés aux goûts et aux besoins de chacun. **En fonction de l'état de santé des résidents, les repas peuvent être servis en chambre.**

LINGE

La prestation "linge" est assurée par l'établissement. Le linge personnel doit obligatoirement être identifié (étiquette cousue uniquement) et renouvelé si nécessaire. L'entretien par l'établissement du linge fragile (sous-vêtement, lainage, vêtements en soie) est déconseillé et reste à la charge de la famille.

